

Énoncé de réaction - Braya poilu

18 décembre, 2013

Nom commun : Braya poilu

Nom scientifique : *Braya pilosa*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : En voie de disparition

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le ministre de l'Environnement transmettra l'évaluation du COSEPAC sur Braya poilu au gouverneur en conseil dès que possible après la clôture de la période de consultation normale. Le ministre de l'Environnement consultera le gouvernement des Territoires-du-Nord-Ouest, le Conseil consultatif de la gestion de la faune des Territoires du Nord-Ouest, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non Braya poilu à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* comme espèce en voie de disparition.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : Cette plante est restreinte mondialement à une très petite zone des Territoires du Nord-Ouest. Elle est grandement menacée par la perte d'habitat due à l'érosion côtière très rapide et à l'exposition à l'eau salée causées par les marées de tempête, et par la fonte du pergélisol. La fréquence et la gravité de ces processus semblent être en augmentation dû à l'importante réduction de la couverture de glace dans la mer de Beaufort et des changements dans les conditions climatiques. Ces effets indirects des changements climatiques continueront vraisemblablement dans un avenir prévisible.

Présence au Canada : Territoires-du-Nord-Ouest

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Territoires-du-Nord-Ouest